

Le Président

DECISION

N°D-16/ 586 portant délégation de signature

Le Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly,

Vu le décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004 relatif au statut de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac, et notamment son article 10 avant-dernier paragraphe,

Vu le décret du 22 décembre 2014 portant nomination de Monsieur Stéphane MARTIN en qualité de Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

DECIDE

Art. 1er. – Madame Solenne MASCRE DU HAYS, adjointe au Directeur du développement culturel - responsable administratif et financier, reçoit délégation de signature pour certifier, au nom du Président de l'établissement public, et pour le périmètre de sa direction, les services faits dont le montant unitaire n'excède pas 30 000 euros toutes taxes comprises.

Art. 2. – La présente décision sera notifiée au personnel de l'établissement par voie d'affichage dans les locaux du musée du quai Branly et par voie de publication sur le site internet de l'Etablissement public du musée du quai Branly.

Art. 3. – La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

A Paris, le 27 DEC. 2016

Le Président de l'établissement public du musée du quai Branly- Jacques Chirac

Stéphane Martin